

Agent de protection rapprochée en sécurité privée

RNCP34695 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42812
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/06/2020
Date d'échéance	29/06/2022

Certificateur(s)

CABINET S WAY · SIRET : 48762370400045

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif vise à permettre d'acquérir l'aptitude professionnelle nécessaire pour la délivrance par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) de la carte professionnelle d'agent de protection physique des personnes (3P).

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de protection rapprochée a pour mission de protéger l'intégrité physique de la personne placée sous sa responsabilité et de faire face à toute atteinte à sa vie privée. Dans le respect de la réglementation en vigueur et d'exigences déontologiques fortes, il se doit de respecter les procédures de sécurité exigées par son employeur, qu'il s'agisse d'une entreprise de sécurité en protection rapprochée ou d'un service public.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer une mission de protection physique de personne(s) conformément aux règles en vigueur

Assurer la protection résidentielle de mon client

Sécuriser un établissement face aux risques de comportements violents et malveillants

Prévenir les risques d'accident et intervenir en cas d'accident

Sécuriser un établissement face au risque d'incendie

Prendre en charge des blessés en cours ou après un attentat

Protéger l'intégrité physique d'une personne

Préparer, gérer et réaliser une mission de protection physique d'une personne

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprise nationale ou internationale hautement sensible - Famille ou personne représentant des intérêts privés très sensibles - Médias - Partis ou groupes politiques - Syndicats -

Banque - Assureur - Ambassade - Collectivité territoriale - Associations défendantes des causes sensibles - Cabinet d'avocats - Société de Haute couture - Agence de manequins - Société de production de spectacles - Société de production de film - Agence de publicité et de communication - Société d'organisation d'événement sportif, culturel ou récréatif - Fédérations sportives - Clubs sportifs - Parc d'attractions ou de loisirs - Discothèque - Palace - Sociétés liées au luxe

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection physique des personnes - garde du corps

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de sécurité intérieure

Article L611-1, L612-20, L212-20-1, L612-21, L612-22, L612-23 et R612-24 à R612-32, R612-37 à R612-42.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une carte professionnelle ou d'une autorisation préalable pour entrer en formation délivrée par le CNAPS*, titulaire d'une carte d'identité ou d'une carte de séjour en cours de validité, avoir le permis français pour conduire des voitures, lire et écrire le français, s'exprimer et comprendre des expressions et des mots clés en anglais, pratiquer un sport de combat, n'avoir aucune contre-indication médicale interdisant le métier d'agent en protection rapprochée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Conforme au point 5 de l'annexe II de l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées : 2 membres 100% externes à l'organisme (collège salarié : 1 agent ou de chef d'équipe titulaire de la carte professionnelle en 3P ; collège employeur : 1 gérant d'une entreprise en 3P ou de directeur des opérations ou de chef de mission en 3P ou une fonction équivalente titulaire de la carte professionnelle en 3P)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Conforme au point 5 de l'annexe II de l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

Collège salarié :Le représentant occupe ou a occupé la fonction d'agent ou de chef d'équipe ou une fonction équivalente en 3P depuis ou pendant au moins deux années et doit être titulaire de la carte professionnelle en 3P délivrée par le CNAPS, en cours de validité et de la certification APRSP ou d'une certification équivalente;

Collège employeur :Le représentant occupe ou a occupé la fonction de gérant d'une entreprise en 3P ou de directeur des opérations ou de chef de mission en 3P ou une fonction équivalente, depuis ou pendant au moins deux années et doit être titulaire de la carte professionnelle en 3P délivrée par le CNAPS, en cours de validité ou de dirigeant d'entreprise en 3P, et de la certification APRSP ou d'une certification équivalente;

Désignation du Président du jury :Désigné au début de l'examen final, parmi les membres du jury paritaire.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 772 €
Selon la branche	7 772 € – 7 959 €
Prise en charge	Branches concernées
7 772 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 959 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	29/06/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/06/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	16	0	90 %	—
2018	6	0	95 %	85 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP32205

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://aprsp-formation-securite.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34695/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	26
Parcours menés à terme	25
Taux d'achèvement	96 %
Période	02/2022 – 07/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	140
Montant total engagé	424 562 €

Coût moyen par dossier	3 033 €
Durée moyenne	82 h
Période	11/2020 – 06/2022
France compétences	92 %
France Travail	4 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.